

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Vermeil, François-Michel, Essai sur les réformes à faire dans notre législation criminelle, 1781 | Tableau des différentes peines](#)

Vermeil, François-Michel, Essai sur les réformes à faire dans notre législation criminelle, 1781 | Tableau des différentes peines

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0594

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Vermeil, François-Michel](#)

Références bibliographiques[Vermeil, Essai sur les réformes à faire dans notre législation criminelle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Vermeil
Essai sur la réforme
de fin des lois
cristiennes criminelles.

Tableau de différences

593

1781.

- 140 Pre. 9^e : La loi pénale doit être
44 La peine ne doit affecter que le ^{culpable}
47 Les peines doivent être subordonnées
au motif de l'acte
50 Les délits doivent être réprimés
en tant qu'ils opposent au genre de
vie que le auteur produit.

"
>

- 68 Les délits qui nuisent à la liberté
69 doivent punir par la prison. Les perturbateurs du
repos public, ceux qui cherchent querelle et le meurtre ; ceux
qui boivent ou sont boient à l'excès ; ceux qui sont
scandaleux dans les lieux publics. Ceux qui ^{auront} ~~ont~~
célébré l'infamie ; ou aidé l'innocence à se perdre etc.

- 72 Les délits produits par l'abus de la confiance
des fonctions publiques seront punis de prison et de
73 captivité d'honneur. Jusqu'à l'abolition.

- 77 Les délits de la presse ^{BnF MSS} seront punis
d'après la loi. Mais : la presse n'est
pas la source de la corruption.

- 81 Les délits produits par la cupidité seront punis

runi m de piers piciuie : univ, mono-
bte, concuion, itellionne.

90 Le rot, d'at itn runi de T. rult. ou de
pa compicition. / de au la Banqueoute
ou le lura equiroplent ou rot).

100 en d'at de lura honneur ou de vix
gpoit sont runi m le de honneur de
e humicition. Degrotion, repmtat publiqu

124 Le d'at de quel apen, ^{runi} runi de m orl

144 D'at + surs. D'at : lura "analogie mlti"

145 En rion : "Le ~~runi~~ techidur, il y runi "un
g de chaudiere d'ecu bouillante ; le Boureau
en rion lnti un corps dont il p'atent la rigueur
sur la bou, c/ m l'acabler de l'honneur de l'ou
forbit en l'ou offrait l'usage, et le r'ouvenit
enuite d la chaudiere d'ecu bouillante"

148 P'atide : "crever le yeux aux p'atide, l'ou
mer d un case de fer" (et hich)

152 D'atide : "de p'at + l'ouvenit que m
e p'atide n n n couuaition"